

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Membres présents :

- *Municipalités*
M. SIMON (Président du RPI), M. BLIN (Sains), M. LEPORT (St Marcan), M. HERY et M. BERTHELOT (St Georges)
- *Représentants des parents d'élèves*
Mme JESUS DA SILVA, M. MOTTA, Mme RAVET
- *DDEN*
Mme PELE, Mme ARAUJO
- *Enseignantes*
Mmes AICARD, PERENNES et SOURDIN
- *Directrice de séance*
Mme AICARD
- *Secrétaire de séance*
Mme PERENNES
- Excusé(e) : Mme OGER-LEFORT (IEN)

I. Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2019.

Le taux de participation est de 56,43 % (41,3 % en 2018, 48,04 % en 2017) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élus M. MOTTA pour le conseil d'école de Saint-Marcen, Mme RAVET pour le conseil d'école de Sains et Mme JESUS DA SILVA pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : ils sont les représentants de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Ils participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

II. Délibération du conseil d'école commun

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est pas considéré comme une seule école pour l'élection au conseil d'école. Maintenant que les

parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentants des parents d'élèves, des maires, des DDEN, du président du RPI

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcan adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

III. Bilan de la rentrée

- *L'équipe enseignante*

SAINS :

Une classe de CP-CE1-CE2 de 17 élèves (18 élèves à partir de janvier).
Enseignante et Directrice Mme SOURDIN,

SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :

Une classe de CM1-CM2 de 14 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée un mardi sur deux par Mme Amélie GUILLOU (pour la coordination du RPI).

SAINT MARCAN :

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 20 élèves.
Enseignante et Directrice Mme PERENNES, remplacée le mardi et quelques lundis par Mme LEYES.

Soit 51 élèves pour cette rentrée 2019-2020.

- *RASED*

Mme Besnard est la psychologue scolaire sur le canton de Pleine-Fougères (en congé maternité actuelle).

IV. Le règlement des écoles

Rappel des différents points : Lecture du règlement

- *La fréquentation de l'école*

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue. La scolarisation obligatoire est désormais fixée à 3 ans, mais des aménagements de l'après-midi sont possibles (pour les PS) afin de s'adapter aux rythmes des enfants.

▪ Activité Pédagogique complémentaire

Prise en charge par les enseignantes sur la pause méridienne de 13h20 à 13h50 pour les cycles 3, pour le cycle 2 le mardi soir de 16h30 à 17h30 et pour le cycle 1 de 12h25 à 12h55.

▪ Transport scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

D'autre part, les parents déposant leurs enfants à l'école de St Marcan doivent bien respecter les zones de stationnement pour ne pas gêner la circulation des cars.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SAINS	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST GEORGES	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST MARCAN	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants.

Un change et un distributeur de mouchoirs sont demandés pour les élèves inscrits en maternelle.

Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ Charte informatique

Rappel des différents points : pas de modification

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La charte informatique est votée par le conseil d'école à l'unanimité.

- PPMS : projet particulier de mise en sûreté

Un exercice intrusion attentat a été fait le vendredi 18 octobre dans les 3 classes.

- Dérogation pour l'emploi du temps

Une demande de dérogation est nécessaire puisque notre emploi du temps ne respecte pas la pause méridienne d'une heure 30, les horaires des cars nous obligeant à ce fonctionnement.

Le même emploi du temps convenant à tous, la même demande est reconduite.

V. Projets pédagogiques de l'année

- La Grande lessive

Jeudi 17 octobre, les trois classes se sont réunies à l'école de Sains pour participer au dispositif de « La Grande Lessive ». Pour cette édition, le thème était « Paysages du bord de Terre à l'instant T ». Après une randonnée sur les sentiers de Sains (jusqu'au Chêne de la Liberté et la Lande de Montomblay), nous avons proposé aux élèves plusieurs ateliers créatifs sur ce thème.

- Cin'école

Cette manifestation est dédiée au développement de la cinéphilie et du sens critique chez les jeunes.

Le coût de la séance est de 2,50 € par enfant, coût pris en charge intégralement par le RPI, transport compris.

Les classes se rendent au cinéma de Combourg.

Pour le cycle 1 : *Petits contes sous la neige ; Les ritournelles de la chouette ; Le quatuor à cornes*

Pour le cycle 2 : *Cro-Man ; Le château de Cagliostro ; Pachamama*

Pour le cycle 3 : *Monsieur Link ; Le cirque : Dillili à Paris*

- Natation

Les séances se dérouleront les mardis après-midi à partir du 24 mars 2020 et concernent les élèves du CP au CM2, soit 31 élèves.

Au total il y aura 10 séances, les élèves seront dans l'eau de 14h40 à 15h20. Rappel : le port du bonnet de bain est obligatoire.

Nous remercions les parents agréés qui encadrent les élèves lors des séances, et insistons sur le fait que sans eux, l'activité piscine ne serait pas possible. Aussi, toutes personnes souhaitant passer l'agrément pour nous accompagner sont les bienvenues, et doivent se manifester auprès des écoles !

- Musique

Cette année, les classes de cycles 2 et 3 bénéficieront d'une intervention d'un musicien du SIM. Nous travaillerons autour du slam (découverte et création).

A la suite de la fusion des communautés de communes, le budget alloué aux interventions du SIM n'a pas été augmenté. Nous souhaitons insister sur la qualité des musiciens intervenants dans les écoles, qui apportent aux élèves des choses que nous ne pouvons pas leur proposer. Il pourrait être judicieux de demander une augmentation de ce budget l'année prochaine afin qu'un maximum d'écoles puissent en profiter !

- Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan. Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

- Rencontre sportive

La classe de cycle 3 a participé le vendredi 11 octobre à une rencontre sportive autour de la course longue durée à Pleine-Fougères avec d'autres écoles du secteur. Les élèves ont vraiment bien couru et respecté les engagements !

- Projet Environnement de la Communauté de Communes

Le projet (qui s'adresse aux élèves de CM) sera consacré cette année aux zones humides, en lien avec la Maison du Marais à Sougeal.

- Rencontre de Noël

Le **jeudi 19 décembre**, une rencontre de Noël est prévue à Sains.

Un repas de Noël préparé par le personnel municipal sera servi à tous les élèves du RPI ce jour-là !

- APE

Président : JESUS DA SILVA Carlos

Vice-Présidente : JESUS DA SILVA Valérie

Trésorière : GOST Alexandra

Secrétaire : HARDY Vanessa

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations. L'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment les sorties avec nuitées.

Une **vente de chocolats** est en cours avec les chocolats d'Argouges.

Le vendredi 13 décembre, **un marché de Noël** sera organisé à l'école de St Marcan : vin chaud, vente de gâteaux, vente d'objets fabriqués par les élèves et par l'PAE, balade en calèche, visite du Père-Noël...

Au printemps, une vente de bulbes sera organisée.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 26 juin 2020 à Sains.

- Classe découverte

Les trois classes du RPI iront passer 3 jours (et deux nuits) à Monteneuf (56).

Le devis s'élève à 7 800 € (sans le transport).

L'APE participera à hauteur de 5 000 €.

La participation des familles sera de 2 500 € (50 € par enfant).

Le RPI complétera la somme, et prendra en charge les transports.

- Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école de l'année auront lieu le mardi 24 mars à la Mairie de Saint Marcan et le mardi 16 juin à l'école de Sains.

Regroupement Pédagogique Intercommunal
Écoles de Sains, St-Marcen, St Georges de Gréhaigne

La directrice de séance : Mme AICARD

La secrétaire de séance : Mme PERENNES